



DIPLÔME DES MÉTIERS D'ART (DMA)

• RESTAURATION MOBILIER ANCIEN

DÉFINITION

Cet atelier répond à la nécessité de conserver et restaurer un patrimoine subissant l'outrage du temps et de l'usage. Au fil de leur formation les étudiants assument progressivement une responsabilité particulière lors des traitements apportés à des meubles ou des objets essentiellement en bois, originaux irremplaçables, souvent uniques et d'une grande valeur historique et artistique.

Les arts appliqués développent une méthode inventive et créative afin de mieux appréhender les nouveaux enjeux du patrimoine. Entre observation plastique et expression graphique, la formation scientifique, artistique et esthétique du conservateur-restaurateur participe d'une appropriation dynamique du mobilier confié, souvent ancien mais parfois plus contemporain. Entre la mémoire et l'histoire, le projet de restauration invite à une approche pas seulement stylistique, mais surtout éthique et respectueuse de l'auteur et du maître d'œuvre.

L'atelier de Conservation et de Restauration s'inscrit dans une communauté de valeurs avec les autres spécialités des métiers d'art de l'école Boulle. Valeur du travail bien fait, valeur d'authenticité, d'exigence, d'élégance, de raffinement. De l'ébéniste au marqueteur, du ciseleur au graveur, du sculpteur au tourneur, tous partagent la recherche du geste parfait au service de l'utile et de l'exceptionnel.

FORMATION

Formation en deux ans (niveau III) qui a pour but de former des professionnels réalisateurs-concepteurs.

CONDITIONS D'ADMISSION

Peuvent présenter leur candidature :

- Les élèves titulaires d'un Diplôme de Fin d'Études Secondaires des Métiers d'Art (D.F.E.S.M.A.) de la spécialité, d'un Brevet des Métiers d'Art (B.M.A.) ébénisterie ou d'un Baccalauréat Professionnel ébénisterie ou tapisserie,
- Les étudiants issus de la classe de Mise à Niveau Arts Appliqués option Métiers d'Art.

Recrutement sur dossier scolaire, selon la procédure nationale Admission Post Bac (APB) accessible par internet sur www.admission-postbac.fr

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

1^{ère} phase : à l'issue de la procédure Admission Post Bac (APB), une commission examinera les candidatures.

2^{ème} phase : les candidats retenus sont convoqués pour un entretien.

ÉTUDES

33 heures hebdomadaires

Enseignement général (7h) : français, langue vivante, informatique, physique-chimie, économie et gestion

Enseignement artistique (10h) : expression plastique, arts techniques et civilisations, composition d'arts appliqués

Enseignement professionnel (16h) : atelier de création et de réalisation, technologie de spécialité (une co-animation est assurée par le professeur d'arts appliqués).

Stage en entreprise de 4 à 6 semaines en fin de 1^{ère} année.

Le DMA Art de l'Habitat est constitué de 8 Unités de Valeur. Leur acquisition est répartie sur les deux années de formation : le passage en 2^e année est subordonné à l'obtention des U.V. de 1^{ère} année.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le restaurateur de meubles exerce dans des ateliers privés ou dépendant de grandes administrations (Mobilier National, grands établissements publics tel le Château de Versailles) ou dans sa propre structure.

POURSUITE D'ÉTUDES

À l'ESAA Boulle avec le DSAA mention Produit, aux Arts Décoratifs (concours), à la FEMIS, l'INP.

L'ESAA Boulle est un établissement public. Le régime est l'externat (pas d'hébergement possible) ou la demi-pension. Cette formation ouvre droit au régime de sécurité sociale des étudiants.